

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 SEPTEMBRE 2016

Le vingt-trois septembre deux mil seize à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MMS. PALLUET. GILLET. TILOUCH. BENATRE. GAUDARD. DUHEZ.
MMES LEBEAU. LAJUGIE. BUHAGIAR. CHIZELLE.
Absent : M. PATIN.

Secrétaire de séance : M TILOUCH

Après lecture du compte-rendu et approbation de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

- **RPQS Assainissement 2015 commune**

Monsieur le Maire fait lecture du RPQS assainissement 2015 de la commune. Le Conseil municipal le vote à l'unanimité. Ce document est disponible pour lecture en Mairie.

- **Rapport activité SPANC et Boues 2015 de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des rapports d'activité du SPANC et boues 2015 de la communauté de communes ; ces rapports sont consultables en mairie.

- **Convention groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et aires de jeux avec la Communauté de Communes**

Dans le cadre de la mutualisation, la communauté de communes propose une convention groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et aires de jeux, l'objectif étant de faire des économies d'échelle. La commune est concernée pour le terrain multisports. Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention par le Maire

- **Mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes**

D'ici 2020, la Communauté de communes devra prendre en charge la compétence eau et assainissement. A ce jour, un seul agent technicien est en charge de préparer ce transfert. Elodie BOYER se propose d'effectuer au maximum 5h hebdomadaires de mise à disposition à la Communauté de communes pour travailler sur le transfert.
Après avoir voté, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition.

- **Régime indemnitaire employés**

Arrivé de Thierry BUHAGIAR

- Mise en place de l'IAT et de la NBI pour certains agents : afin d'harmoniser la rémunération des agents simultanément recrutés avec la commune de Mars, il est nécessaire de mettre en place l'IAT et la NBI.

Le conseil municipal décide de mettre en place ces primes avec une rétroactivité des indemnités à la date de création de celles-ci sur la commune de Mars

-Nathalie CHARTIER a obtenu le concours d'adjoint administratif de 1ère classe, exerçant sur plusieurs communes, les communes doivent prendre la décision ensemble de la nommer ou non sur un poste de 1ère classe.

Le conseil municipal accepte de la nommer sur le poste d'agent administratif de 1ère classe et en informe les autres communes.

- **EAGB**

Deux réunions de présentation aux associations et à la population ont eu lieu. La priorité est donnée au projet d'accessibilité et aux travaux liés aux bâtiments.

- **Changement des chemins ruraux en voies communales**

Il est nécessaire de revoir la classification des routes. La commission voirie s'est réunie le 9 juillet 2016 et le 17 septembre 2016 ; il s'avère qu'il y a lieu de convertir des chemins ruraux en voies communales : le chemin de Rongfer et l'impasse Michaudon.

Le conseil adopte à l'unanimité cette conversion.

- **Amendes de Police**

La création d'une place pour les Personnes à Mobilité Réduite devant la mairie est envisagée pour 2017. Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

- **Voirie 2016**

Les travaux sont prévus chemin des Verchères, de la RD 66 au carrefour des Verchères, du carrefour à la VC10, l'impasse Verchères et le chemin de l'étang.

4 entreprises ont été consultées : PONTILLE, EIFFAGE, THIVENT et EUROVIA.

Les travaux 2016 seront confiés à l'entreprise THIVENT dont le montant des travaux s'élève à 21 428.98€ HT.

- **Voirie 2017**

Pour 2017, les travaux prioritaires porteront sur la route de Coublanc et la route de la Goutte Diné. Une demande de subvention voirie sera déposée auprès du Conseil Départemental.

Les travaux non prioritaires sont la descente de St Denis de Cabanne, le bas du chemin des Varennes (enrochement), le chemin de Serpulin (bas), la route du Bourg. Ces travaux seront réalisés ultérieurement.

- **Règlement salle des fêtes**

Les personnes qui louent les salles communales sont invitées à procéder le plus possible au tri sélectif afin que la commune ne soit pas pénalisée par des levées inutiles de bacs à ordures. Une pénalité pourra être appliquée en cas de poubelles non triées.

- **Protection fonctionnelle aux victimes**

Dans l'exercice de leur fonction, les élus et les agents peuvent être assurés par la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération pour permettre la protection fonctionnelle aux victimes.

- **Groupement départemental de lutte contre les rats musqués**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du groupement départemental de lutte contre les rats musqués reçu en mairie. La participation annuelle est de 160 € pour l'année 2016 et permet l'octroi d'une indemnisation aux piégeurs. L'ensemble du conseil municipal accepte cette cotisation annuelle.

- **Bilan concert**

Le concert à l'église a permis de dégager 2 069.11€ de recettes d'entrées et des retours positifs ont été enregistrés.

Le bilan de la manifestation sera fait par l'association Carus Locus auprès de la commune lorsque tous

les montants de dépenses seront connus (Sacem, etc....)

● **Questions diverses**

* M PATIN Raphaël a quitté le logement au 31 août 2016.

* M CHIZELLE a déposé un courrier pour acquérir l'impasse à côté de chez lui et de ses locations, le conseil municipal préfère réfléchir à un aménagement de place de parking plutôt qu'à une vente qui paraît complexe.

* PLU Saint Denis de Cabanne : aucune remarque n'a été faite concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint Denis de Cabanne.
